

02.07.2015 - 11:36 Uhr

L'Europe, question existentielle pour l'économie suisse

Zürich (ots) -

La question la plus importante qui se posera à la Suisse ces prochaines années sera celle de ses rapports avec l'Europe. La JOURNÉE DES EMPLOYEURS 2015 lui a consacré une large place. Dans leurs exposés, les présidents des employeurs de Suisse et d'Allemagne ont convergé sur le fait que l'Union européenne doit s'attacher à trouver une solution au problème de l'immigration particulièrement forte que connaît la Suisse.

La JOURNÉE DES EMPLOYEURS s'est déroulée cette année à Berne sous le titre: «La Suisse au coeur de l'Europe». M. Valentin Vogt, président de l'Union patronale suisse (UPS), a commencé son allocution en rappelant que la Suisse est indissociablement liée à l'histoire et au destin de l'Europe. Dans son état des lieux, il a ensuite évoqué les relations troublées qui existent actuellement entre la Suisse et l'Union européenne (UE) en soulignant que la question politique la plus importante de ces prochaines années consistera à les améliorer. «Pour l'établissement de relations stables, l'essentiel est que prévale la conviction que c'est le partenariat avec l'Europe - et non la voie solitaire - qui assure la prospérité de la Suisse, pays exportateur par excellence», a déclaré M. Vogt.

C'est pour cette raison même que l'économie se déclare sans équivoque en faveur des accords bilatéraux avec l'UE. Ceux-ci répondent aux intérêts de la Suisse bien plus largement qu'un accord de libre-échange. Lequel équivaldrait à une régression, notamment aux titres de la reconnaissance mutuelle des prescriptions sur les produits, mais aussi des marchés publics, du trafic aérien avec l'octroi réciproque de droits de trafic, ou encore de divers accords de coopération. En dépit du charme supposé de l'établissement sur de nouvelles bases de nos relations avec l'Europe, il se pourrait qu'en Suisse l'indispensable opiniâtreté politique fasse défaut à cette fin et que l'UE ne soit pas disposée à s'engager dans un processus s'étendant sur des années et à l'issue incertaine.

Soutien de la part de l'Allemagne

Valentin Vogt a donc plaidé pour la voie de la forme d'intégration confirmée, qui repose sur une vision globale. Il a félicité le Conseil fédéral de sa récente décision de négocier simultanément plusieurs domaines avec l'Union européenne et exprimé son espoir d'une plus grande marge de manoeuvre pour la mise en application de l'initiative sur l'immigration de masse au moyen d'une clause de sauvegarde. Le président de l'Union patronale suisse a exigé cette mesure de protection pour tenir compte des intérêts économiques globaux, tout en insistant sur un contingentement à l'exclusion des ressortissants de l'UE et de l'AELE séjournant jusqu'à douze mois en Suisse pour y exercer une activité lucrative ainsi que des frontaliers. Pour que le plafonnement de l'immigration soit applicable dans la pratique, il faut en outre que les seuils et contingents soient déterminés en tenant déjà compte de la préférence nationale. Cela diminuera sensiblement le travail pour les entreprises et les autorités, mais aussi les conflits potentiels par rapport à l'accord de libre circulation des personnes. À titre de représentant des partenaires sociaux, l'UPS demande enfin d'être associée comme membre à part entière à la Commission de l'immigration, afin d'y faire valoir les besoins des entreprises.

Orateur invité, Ingo Kramer, président de la Confédération des associations patronales allemandes (BDA) a loué la grande faculté d'adaptation de l'économie helvétique et la réaction positive et pragmatique de ses entreprises à l'appréciation du franc suisse. Tout en abondant dans le sens de l'UE lorsque celle-ci rappelle sans ambages que la libre circulation des travailleurs est un pilier du marché intérieur européen, il concède cependant que «l'Union européenne doit aussi tenir compte du fait que l'immigration est sensiblement plus forte vers la Suisse que vers les États membres de l'UE». Ainsi, la BDA s'engage résolument en faveur d'une approche constructive pour trouver une solution qui donne satisfaction aux deux côtés.

Contre une police des salaires

À l'occasion de sa rencontre annuelle, l'Union patronale suisse a présenté un travail de recherche indépendant sur les différences de salaires. Celui-ci confirme que les statistiques salariales ne reflètent pas de manière précise la réalité. C'est ainsi que des critères déterminants comme l'expérience professionnelle et les formations continues ne sont pas, ou pas suffisamment, prises en compte, ce qui occasionne de fortes distorsions. Mais un affinement encore plus précis et conforme à la pratique entraînerait pour les entreprises des dépenses disproportionnées. Dans des conditions si critiquables, les interventions publiques n'ont aucun sens. Les employeurs exigent donc que l'on renonce d'une manière générale aux contrôles salariaux standardisés. Ils soutiennent, en revanche, les moyens offerts par notre État de droit aux parties lésées pour poursuivre en justice les pratiques salariales discriminatoires des entreprises.

Renseignements:

Roland A. Müller, directeur, tél. +41 (0)44 421 17 31, mobile +41 (0)79 220 52 29, mueller@arbeitgeber.ch

Fredy Greuter, Responsable Communication, tél. +41 (0)44 421 17 34,
mobile +41 (0)79 628 56 61, greuter@arbeitgeber.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008699/100775145> abgerufen werden.